



CQP/TFP Agent d'entretien et rénovation en propreté



➔ Contenu pédagogique

Le TFP et le CQP Agent d'entretien et de rénovation en propreté recouvrent un périmètre identique et se composent de 3 blocs de compétences :

1. Mise en œuvre de la relation avec les usagers/clients pour garantir le bon déroulement du chantier de propreté

A1.1 Établissement de bonnes relations avec les usagers / clients dès l'arrivée sur le site

A1.2 Identification des désagréments éventuels pouvant être causés par les travaux

A1.3 Traitement, enregistrement et transmission des demandes, des attentes ou des réclamations éventuelles des usagers

2. Préparation technique du chantier de propreté

A2.1 Organisation de son travail en fonction des exigences de l'activité

A2.2 Préparation des produits et matériels du chantier nécessaires à l'intervention

A2.3 Préparation des installations avant nettoyage (rangement, protection, balisage)

A2.4 Application des protocoles de services

A2.5 Lecture et application des notices et fiches techniques

3. Réalisation des techniques professionnelles en propreté

A3.1 Nettoyage avec les produits et les techniques appropriés, des sols

A3.2 Contrôle de la bonne exécution de son travail après sa réalisation et correction ou ajustement le cas échéant

A3.3 Remise en ordre des installations après la prestation

A3.4 Entretien courant du matériel

A3.5 Enregistrement des informations selon les procédures prévues

➔ Durée moyenne du parcours 109 heures

➔ La certification visée

- Le Titre à finalité professionnelle est enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP35551). Il est positionné au niveau 3 du cadre national des certifications, et est accessible via la formation continue (contrat de professionnalisation pour les nouveaux entrants, plan de développement des compétences pour les salariés, CPF, VAE...) ou en apprentissage.
- Le CQP, non enregistré au RNCP, mais reconnu par la branche professionnelle, est accessible via un contrat de professionnalisation ou le plan de développement des compétences. Ces deux certifications sont positionnées au niveau AQS1 de la convention collective.
- Certificateur : OC Propreté (CPNE FP de la Propreté)

➔ Modalités d'évaluation

- Pour obtenir le TFP ou le CQP dans son intégralité, chacun des trois blocs doit être validé. Cependant, ces certifications sont modulaires :
 - d'une part le candidat qui est évalué sur l'entièreté du TFP ou du CQP peut n'obtenir qu'une partie des blocs de compétences. Dans ce cas, il peut repasser le ou les blocs manquants ultérieurement pour obtenir l'intégralité du TFP ou du CQP.
 - d'autre part, tout actif peut, via son CPF, ne postuler qu'à un bloc de compétences constituant le TFP. En cas de réussite, le candidat conserve le bénéfice du bloc acquis et peut repasser les blocs manquants ultérieurement pour obtenir l'intégralité du TFP.

PASSERELLE POUR L'EMPLOI

☎ 0590 48 95 21/0690 36 95 21

🌐 www.passerellepouremploi.fr

✉ contact@passerellepouremploi.fr

